



**Direction Générale des  
Services**

Direction du Développement

Sous-direction de l'Environnement

Affaire suivie par : Martine Richard  
Poste: 80-55

**2011-CP-3979**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 9 décembre 2011

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'ACTION FONCIÈRE (FDAF)  
SUBVENTION À LA COMMUNE DE CHATOU**

<b>Politique sectorielle</b>	<b>Aménagement et environnement</b>
<b>Secteur d'intervention</b>	<b>Environnement</b>
<b>Programme</b>	<b>FDAF – Espaces Verts</b>

Données financières	AP	CP 2011
Montant actualisé	320 000 €	50 000 €
Montant déjà engagé	180 277 €	0 €
Montant disponible	139 723 €	50 000 €
Montant réservé pour ce rapport	88 500 €	0 €

	Montant pluriannuel	CP 2011	CP 2012	CP 2013
Répartition de l'échéancier prévisionnel du présent rapport	88 500 €	0 €	44 250 €	44 250 €

Le présent rapport vise à financer la commune de Chatou pour l'aménagement d'un parc urbain dans le cadre du Fonds Départemental d'Action Foncière (FDAF) pour un montant total de subvention de 88 500 € HT.

Le Fonds Départemental d'Action Foncière (FDAF) permet d'aider financièrement les communes et leurs groupements pour la réalisation d'opérations d'acquisition ou d'aménagement d'espaces paysagés situés en agglomération ou à proximité immédiate, qui seront ouverts au public.

Pour les opérations d'aménagement, l'aide financière départementale FDAF est de 30 % du coût HT de l'aménagement aligné sur le prix plafond du m<sup>2</sup> fixé par l'Agence des Espaces verts de la région Ile-de-France. Le montant maximal de la dépense subventionnable est fixé à 295 000 € HT, soit un montant maximal de subvention de 88 500 €.

Le dossier de demande de subvention proposé concerne la commune de Chatou pour la création d'un parc urbain dont l'aménagement s'élève à 1 001 432 € HT.

La commune souhaite transformer un grand espace libre au cœur d'un quartier résidentiel situé au nord de la commune, en jardin d'agrément au caractère champêtre et organisé. Une démarche de concertation locale a associé les habitants à ce projet. Le parc sera agencé en terrasses fleuries, une lisière arborée isolera le jardin et ses abords dédiés à la promenade. Un mail de plantations arbustives et de vivaces entourera l'espace central et distribuera des aires de jeux et de sport adaptées aux différentes tranches d'âge. Une noue permettra de recueillir les eaux pluviales et diversifiera les ambiances végétales. Cet espace vert permettra une densification de la trame environnementale de la boucle de la Seine, conformément aux objectifs du SCOT actuellement en élaboration. Le montant de la subvention qu'il vous est proposé d'attribuer s'élève à 88 500 €.

Le détail de cette opération est donné dans une fiche descriptive annexée au dossier.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la délibération suivante :